

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 10/06/2026 Délibération 2026-2-25

L'an deux mille vingt six, le dix juin à neuf heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt neuf mai par Alain JAMBON, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres
en exercice : 16
Présents : 10
Absents : 6
Pouvoirs : 1
Volants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jean-François DELMOTTE	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	Thierry BARNAGAUD	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	Alain JAMBON - Président	X	
CALI - Gours	Dimitri GUICHARD	X	
CALI - Le Fieu	Michel VACHER - Pouvoir à Stéphane PICAUD	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures		X	X
CALI - Les Peintures		X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY - Vice-Président	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD - Vice-Président	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle		X	X
CALI - St Christophe de Double	Martine LECOULEUX	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane PICAUD - Vice-Président	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand		X	
CALI - St Seurin sur l'Isle		X	X
TOTAL	10/ 16 délégués	10/16	4/7

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Dominique LANXADE (conseiller commune de St Seurin sur l'Isle), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Responsable suivi études et travaux du SIAEPAVID), Yannick DENOUE (Agent de la Régie des Eaux)

Service Assainissement – Dronne 290 45 Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2025

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Comité Syndical :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Les indicateurs sont les suivants :

Indicateurs descriptifs des services		2024	2025
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6 021	5 969
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	83,4	28,98
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,63	4,2
Indicateurs de performance des services			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	89,65 %	89,65 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (pts)	39	39
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0013	0,0028
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers (nb/1000hab)	0	0
P252.2	Points de curage fréquent du réseau (nb/1000hab)	0	0
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,05 %	0,05 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100 %	100 %
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	1,4	1,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	5,92 %	2,81 %
P258.1	Taux de réclamations	0,11	0

Le rapport est joint en annexe.

POUR COPIE CONFORME
 St Médard de Guizières, le 15/06/2026

Le Président,
 Alain JAMBON



La Secrétaire de séance,
 Céline BERNARD

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet



SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DE LA RÉGIE DES EAUX
DU SIAEPAVID

Rapport sur la Qualité et le Prix du Service d'assainissement collectif

SIAEPAVID - VALLÉE DE LA DRONNE
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - SAUR

EXERCICE 2025

1 CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 - PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- Nom de la collectivité : **Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement des Vallées de l'Isle et de la Dronne**
- Nom de l'entité de gestion: **Vallée de la Dronne**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Syndicat Mixte**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	x	
Transport	x	
Dépollution	x	
Contrôle de raccordement	x	
Élimination des boues produites	x	

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **Coutras , Les Peintures**
- Existence d'une CCSPL : Non
- Existence d'un zonage : Oui
- Existence d'un règlement de service : Oui

1.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat : **Concession (affermage)**

Nom du prestataire : **SAUR**

Date de début de contrat : **1er novembre 2010**

Date de fin de contrat initial : **30 octobre 2022**

Date effective de fin de contrat après avenants : **30 octobre 2029**

Nombre d'avenants et nature des avenants : **3**

1.3 - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **prés de 5 969 habitants** au 31/12/2025 .

Commentaire: changement modalité de calcul : basé sur le nombre d'habitant par abonné issus des donnés de facturation du service d'eau potable.

1.4 - NOMBRE D'ABONNÉS

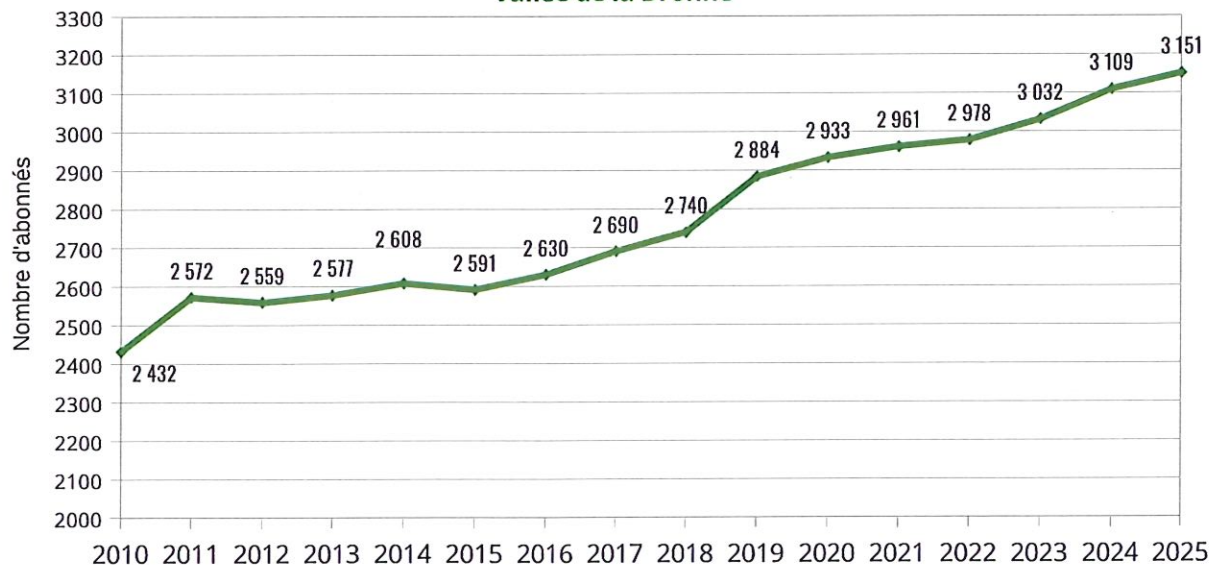
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 151 abonnés** au 31/12/2025 (3 109 au 31/12/2024).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	Nombre d'abonnés au 31/12/2024	Nombre d'abonnés au 31/12/2025	Evolution
Coutras	2 857	2 898	1,44 %
Les Peintures	252	253	0,40 %
TOTAL	3 109	3 151	1,35 %

Évolution du nombre d'abonnés à l' assainissement collectif
Vallée de la Dronne



Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : **3 468**.

La densité linéaire d'abonnés -nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **71,97 abonnés/km** au 31/12/2025 (70,71 abonnés/km au 31/12/2024).

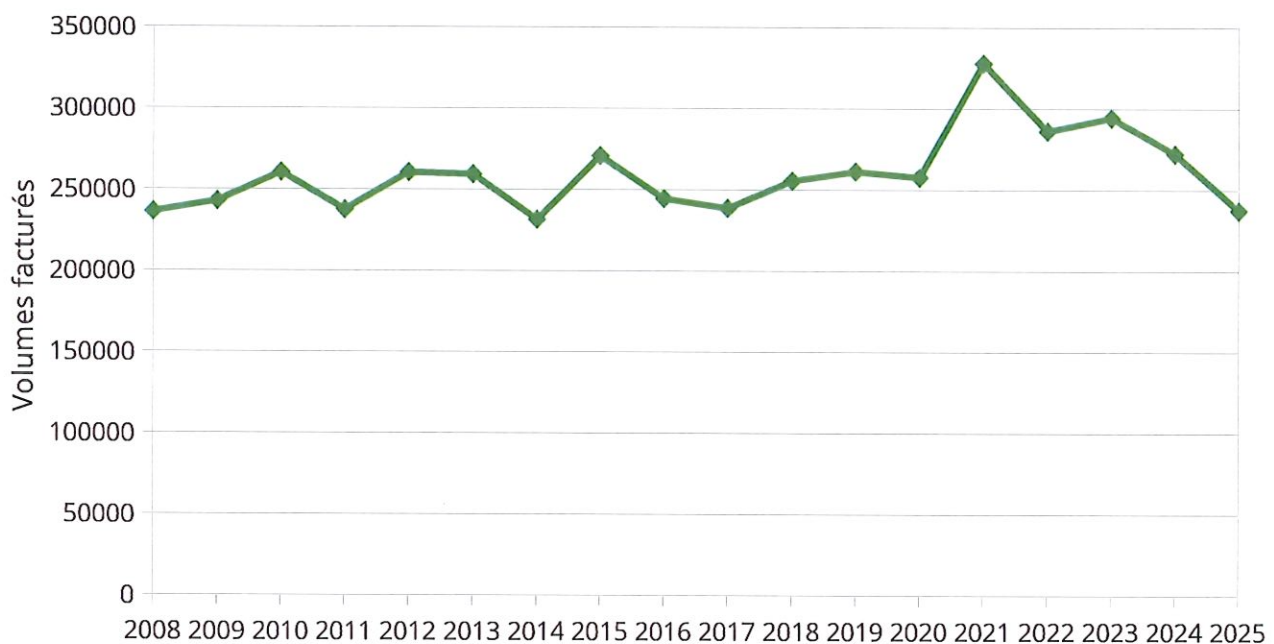
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **1,89 habitants/abonné** au 31/12/2025 (1,94 habitants/abonné au 31/12/2024)

1.5 - VOLUMES FACTURÉS

	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	272 323	237 385	-12,83 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Évolution du volume facturé à l'assainissement Vallée de la Dronne



1.6 - DÉTAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS

Pas de convention d'import/export.

1.7 - AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2025 (0 au 31/12/2024).

1.8 - LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU TRANSFERT

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements.
 - 43,778 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 43,778 km (43,97 km au 31/12/2024).

Commentaire: Le linéaire a augmenté car la campagne d'actualisation des plans par géoréférencement a continué en 2023 – le diagnostic périodique du système d'assainissement est en cours de réalisation en 2024, il permettra d'avoir une vision exhaustive du patrimoine).

1 ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie :
Déversoir de tête de la station d'épuration - Point A2

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
By-pass entrée de station	STEU de COUTRAS	/

1.9 - OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le service est composé d'1 **Station de Traitement des Eaux Usées (STEU)** qui assurent le traitement des eaux usées.

Station d'épuration de Coutras

Code Sandre de la station : 0533138V003

Code SANDRE du réseau de collecte : 0533138R001

Code SANDRE du réseau de l'agglomération : 050000133138

Caractéristiques générales

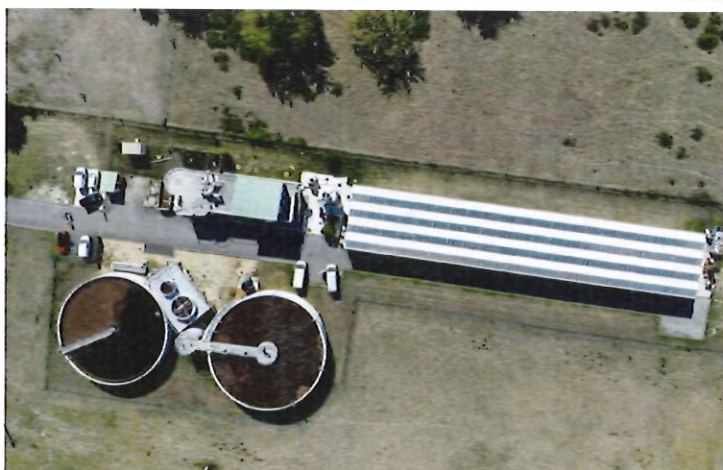
Filière de traitement	Boue activée en aération prolongée
Date de mise en service	mai-2012
Commune d'implantation	Coutras
Lieu-dit	La Fourchée Nord
Capacité nominale STEU en EH	9200
Nombre d'abonnés raccordés	3021
Nombre d'habitants raccordés (estimation)	6109
Débit de référence journalier admissible en m³/j	2250 (débit nominal = 1380 m³/j)



Prescriptions de rejet

Déclaration : Arrêté préfectoral n°SEN/2021/04/30-068

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface	
		La Dronne	
Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeurs réductrices (mg/l)
DBO ₅	25	94,00 %	50
DCO	125	84,00 %	250
MES	35	95,00 %	85
Concentration au point de rejet à ne pas dépasser (mg/l)			
NTK	8		
NH ₄ ⁺	5		



		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
		Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)
Ensemble des mesures	Débit journalier de référence (m3/j)	2 544														
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	552														
	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12	12	12	12	12	12	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Nombre de mesures réalisées	12	12	12	12	12	12	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Conditions normales d'exploitation (*)	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98,6	3,22	95,4	19,58	98,1	3,17	92,6	3,72	93,1	98,6	3,22	95,4	19,58	98,1	3,17
	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12	12	12	12	12	12	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98,6	3,22	95,4	19,58	98,1	3,17	92,6	3,72	93,1	98,6	3,22	95,4	19,58	98,1	3,17
	Valeur réductrice (1)	85	250	50	50	50	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réductrice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	95	30	84	125	94	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2	2	2	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	3,5	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	-	-	Conforme	Conforme	Conforme	-	-	-	-
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		CONFORME														

Source : rapport du délégataire exercice 2025 - SAUR

1.10 - QUANTITÉS DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION (D203.0)

1.10.1. QUANTITÉS DE BOUES PRODUITES PAR LES OUVRAGES D'ÉPURATION

Quantité de Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 en tMS	Exercice 2025 en tMS
Station d'épuration boues activées de COUTRAS	71,64	53,78

1.10.2. QUANTITÉS DE BOUES ÉVACUÉES DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Quantité de boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 en tMS	Exercice 2025 en tMS
Station d'épuration boues activées de COUTRAS	83,4	28,98

2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

2.1 - MODALITÉS DE TARIFICATION

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (1)	1 683 €	1 683 €

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an) : Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	63,89	84,97
Part proportionnelle (€ HT/m³)	1,1989 €/m³	1,5945€/m³
Part du délégataire		
Part fixe (€ HT/an) : Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	54,48 €	53,07 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)	1,0103 €/m³	0,9842€/m³
Taxes		
Taux de TVA	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	/	/
Performance des réseaux d'assainissement	0,105€	0,09 €

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 09/11/2021 effective pour l'année 2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 27/01/2021 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le financement de l'Assainissement collectif.

2.2 - FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/25 en €	Au 01/01/26 en €	Variatio n en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	63,89	84,97	33,0 %
Part proportionnelle	143,87	191,34	33,0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	207,76	276,31	33,0 %
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	54,48	53,07	-2,59 %
Part proportionnelle	121,24	118,1	-2,59 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	175,72	171,17	-2,59 %
Taxes et redevances			
Redevance performance des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau)	12,6	10,2	-19,0 %
TVA	39,61	45,77	15,55 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	52,21	55,97	-26,17%
Total (TTC)	435,69	503,45	15,55 %
Prix TTC au m³	3,63	4,20	15,55 %

Vallée de la Dronne : Évolution du prix de l'eau assainie pour 120m³



La facturation est effectuée avec une **fréquence biannuelle**.

2.3 - RECETTES

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : **516 982 €** (598 533 € au 31/12/2024).

3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 - TAUX DE DESSERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **89,65 % des 3 468 abonnés** potentiels.

3.2 - TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0,1	0	0

Au cours des 5 dernières années, **0,1 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés soit près de **20 m/an**. Pour l'année 2025, le taux moyen (sur 5 dernières années) de renouvellement des réseaux d'assainissement est de **0,05 %**

3.3 - INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents. L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales. La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 39 pour l'exercice 2025 (39 pour 2024) :

	nombre de points	Valeur	pts attribués
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 non : 0	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 non : 0	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		76,80 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	73,70 %	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	78,60 %	12
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 non : 0	OUI	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 non : 0	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 non : 0	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 non : 0	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 non : 0	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 non : 0	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	39

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15 (4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.4 - CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2 000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO ₅ /j pour l'exercice 2025	Conformité exercice 2024	Conformité exercice 2025
Station d'épuration de COUTRAS	271,83	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2024).

3.5 - CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2 000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2 000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO ₅ /j en 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station d'épuration de COUTRAS	271,83	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2024).

3.6 - CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2 000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO ₅ /j en 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station d'épuration de COUTRAS	271,83	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2024).

3.7 - TAUX DE BOUES ÉVACUÉES SELON LES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de COUTRAS :

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage	Conforme	28,98
	Non conforme	-
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100 %** (100 % en 2024).

4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 - MONTANTS FINANCIERS

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers € HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire Commentaire: mandats émis	263 000 €	185 065 €
Montants des subventions en €	0 €	131 625 €

4.2 - ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		669 387 €	583 549 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	117 501 €	85 838 €
	en intérêts	28 496 €	23 964 €
Epargne Brute		472 557 €	418 933 €
Durée d'extinction de la dette		1,4	1,4

4.3 - AMORTISSEMENTS

Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements (chap 042 section de fonctionnement) a été de **270 858 €** (202 212 € en 2024).

4.4 - PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
CREATION POSTE DE RELEVAGE ZA EYGRETEAU NORD passage à niveau pour desserte des équipement publics et IME	205 000-

4.5 - PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Le programme pluriannuel a été présenté lors du comité de pilotage du 09/12/2025 :

Intitulé des travaux	Opération Insrite	Priorité Indiquée dans le SDA	Année prévisionnelle de réalisation
Révision du zonage assainissement COUTRAS	O	1	2026
Reconnaissance des réseaux EP COUTRAS	O	1	2026-2029
Audit interne des réseaux EU et EP (reco, ITV, fumée, colorant,...)	O	1	2026-2029
Mise en conformité des 53 anomalies recensées à la fumée	O	1	2026-2029
Contrôle de branchement (800)	O	2, 3	2030-2036
Mise à la côte regard (87), décollement par l'exploitant (98)	O	3	2033-2036
13 étanchement de regards	O	1	2026-2029
63 étanchement de regards	O	1	2026-2029
Revêtement d'étanchéité de la cuve à effluent PR BROSSOLETTE	O	3	2033-2036
Renforcement du groupe de pompage (mise en charge régulière selon l'exploitant) PR CLAIRSIENNE	O	3	2033-2036
Etanchement de de la chambre à vannes PR PASTEUR	O	3	2033-2036
Etanchement de de la chambre à vannes et regard amont PR Champs des Yonnets	O	3	2033-2036
Mise en place traitement H2S + renforcement groupe de pompage (28m ³ /h) PR GAUGUIN	O	3	2033-2036
Mise en place d'une sonde de niveau + mise en place d'une vanne sur la canalisation de refoulement PR CINEMA	O	3	2033-2036
Changement des vannes + aire bétonnée PR COMBES	O	3	2033-2036
Remplacement des supports de barre de guidage, supprimer le trop plein regard amont ? PR ROLLAND	O	3	2033-2036
Revêtement d'étanchéité de la cuve à effluent + remplacement des plaques triangulaires PR LACOUR	O	3	2033-2036
Renouvellement intégral de l'ouvrage PR TRESORERIE	O	3	2033-2036
Renouvellement de la clôture PR BRANLY	O	3	2033-2036
Réaménagement des collecteurs secteur D674	O	1	2026-2029
Renforcement du groupe de pompage du PR RPA 65 m3/h	O	1	2026-2029
Reprise du tablier rejet STEP	O	3	2033-2036
Travaux de réhabilitation réseau suite aux ITV Secteur 1	O	3	2033-2036
Travaux de réhabilitation réseau suite aux ITV Secteur 2	O	1	2026-2029
Travaux de réhabilitation réseau suite aux ITV Secteur 3	O	1	2026-2029
Travaux de réhabilitation réseau suite aux ITV Secteur 4	O	1	2026-2029
Travaux de réhabilitation réseau suite aux ITV Secteur 5	O	2	2030-2032
Travaux de réhabilitation réseau suite aux ITV Secteur 6	O	3	2033-2036
Travaux de réhabilitation réseau suite aux ITV Secteur 7	O	1	2026-2029
Travaux de réhabilitation réseau suite aux ITV Secteur 8	O	1	2026-2029
Travaux de réhabilitation réseau suite aux ITV Secteur 9	O	3	2033-2036
Travaux de réhabilitation réseau suite aux ITV Secteur 10	O	1	2026-2029
Création d'un collecteur 200 en domaine privé à l'arrière des bâtiments rue gambetta (110 ml)	O	1	2026-2029
Bilan capacitaire 2037	O	3	2037

Le programme de travaux consistera notamment en :

1. **La révision du zonage d'assainissement sur la commune de COUTRAS** (avec déclassement de certains secteurs en zone relevant de l'assainissement non collectif)
2. **Le renforcement des capacités de transfert des postes de refoulement GAUGUIN et RPA** (compte tenu des charges hydraulique à transférer en situation future et afin de supprimer les mises en charge des réseaux à l'amont des postes) :

Poste de relevage	Débit des groupes de pompage en situation actuelle	Débit des groupes de pompage en situation projetée
GAUGUIN	<10 m ³ /h	28 m ³ /h
RPA	29 m ³ /h	65 m ³ /h

3. **La reconfiguration de la collecte et du transfert des eaux usées dans le secteur chemin de l'Atelier (RD674) sur la commune de COUTRAS**

L'opération consistera notamment en :

- La création de canalisation de refoulement pour 4 postes de refoulement : ZAC - ESPACE LE CLERC - MYOSOTIS - CLOS DES CHENES (plusieurs postes sont actuellement raccordées sur une même canalisation de refoulement, ce qui réduit les capacités hydrauliques de chacun dont le PR GAUGUIN) ;
- La création d'un réseau de collecte gravitaire le long du chemin de l'Atelier qui servira d'exutoire aux canalisations de refoulement et qui permettra le raccordement d'habitations non raccordées à ce jour ;
- La reconstruction du poste de refoulement MYOSOTIS (avec approfondissement de la cuve).

4. **Le renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées en tranchée ouverte, notamment les tronçons suivants :**

- Rue François Mitterrand ;
- Rue Edouard Vaillant ;
- Rue des Muguets ;
- Rue Baste (1 tronçon) (secteur 5) ;

5. **La réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées par techniques sans tranchées (chemisage), notamment les tronçons suivants :**

- Lotissement MYOSOTIS (secteur 4) – PM : à mener en concomitance avec l'opération 2 ;
- Rue Pierre Semard - Rue Baste - Rue Georges Pompidou (secteur 5) ;
- Boulevard de l'Hippodrome (secteur 6) ;
- Rue des Grands Champs (secteur 7) ;

6. **La réhabilitation de 76 regards de visite (dont 13 regards « prioritaires ») + la mise à la cote de 87 regards de visite**

7. **La réhabilitation des postes de refoulement dont :**

- La reconstruction du poste de refoulement « TRESORERIE »
- L'étanchement des cuves des postes « LUCIEN LACOUR » et « BROSOLETTTE »

8. **La déconnexion d'avaloirs raccordés sur le système d'assainissement collectif**

5 ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1 - ABANDONS DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

672,26 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0028 €/m³ pour l'année 2025 (0,0013 €/m³ en 2024).

5.2 - OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)

Pas d'opération de coopération décentralisée.

6 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS ASSAINISSEMENT

Indicateurs descriptifs des services		2024	2025
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6 021	5 969
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	83,4	28,98
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,63	4,2
Indicateurs de performance des services		2024	2025
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	89,65 %	89,65 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (pts)	39	39
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0013	0,0028
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers (nb/1000hab)	0	0
P252.2	Points de curage fréquent du réseau (nb/1000hab)	0	0
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,05 %	0,05 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100 %	100 %
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	1,4	1,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	5,92 %	2,81 %
P258.1	Taux de réclamations	0,11	0

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 033-200092112-20260610-D2026_2_25-DE



SIAEPA DES VALLEES DE L'ISLE ET DE LA DRONNE

10 ZA DE LAVEAU, CS 50012 - 33230 SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES
SIRET ASSAINISSEMENT : 200 092 112 00081

TEL : 05 57 69 62 79

www.siaepavi.fr
